



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

**42^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 19 août 2019 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Sont absents : Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchar, directeur général.

2 **19-416 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022
4. Période de questions
5. Date et heure de la prochaine assemblée



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**19-417 – ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Liard appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'APPROUVER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021 et 2022, au montant de 58 268 000 \$ selon le document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

5

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 19 août 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

6

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 01.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière